

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **« ABOLIR LA PAUVRETE. Une contribution au débat et à l'action politiques »**

Ce 21 décembre, lors d'une conférence de presse, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, a remis son troisième rapport bisannuel officiellement au Ministre Christian Dupont, président de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale. Le titre de ce rapport, « Abolir la pauvreté », pourrait surprendre. Néanmoins, il renvoie à l'accord de coopération qui précise les missions du Service <sup>1</sup>. Françoise De Boe, coordinatrice adjointe de celui-ci, rappelle que dans cet accord *« la pauvreté a été définie comme une violation des droits de l'homme par le législateur et où les différents gouvernements du pays se sont engagés à coordonner leurs efforts pour la combattre »*. Et il reflète l'état d'esprit du terrain : la lecture de ce document indique que ceux et celles qui luttent au quotidien contre la pauvreté lancent un appel urgent aux responsables politiques en faveur d'un débat et d'actions volontaristes.

Ce rapport est le fruit de différentes rencontres. D'une part, le Service organise de manière structurelle des concertations thématiques avec des acteurs de terrain très diversifiés. D'autre part, dans la cadre des 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté, il a contribué aux rencontres organisées par la Fondation Roi Baudouin, qui ont eu lieu en avril et mai 2005 dans les 10 provinces et à Bruxelles à la demande de Christian Dupont, Ministre de l'Intégration Sociale. Le document est donc un croisement entre diverses formes de débats.

Jozef De Witte, Directeur du Centre : *« Lors des débats, de nombreux acteurs ont émis des réticences, des doutes quant à l'utilité de l'actuel processus de dialogue sur la pauvreté. Selon eux, trop de demandes de participation ne sont suivies d'aucun retour »*. Plus encore que les précédents, ce rapport bisannuel entend donc concourir à l'élaboration d'un agenda politique : il comprend 13 orientations qui se déclinent en 76 résolutions précises pour mener une lutte cohérente contre la pauvreté.

<sup>1</sup> Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté du 5 mai 1998 (M.B. du 16/12/98 et 10/07/99).

Résumer toutes les propositions du rapport est impossible. Effectivement, leur diversité montre à quel point la lutte contre l'exclusion doit se mener à différents niveaux, à l'aide de moyens variés et selon des principes de solidarité, de cohérence et de participation. Ainsi, certaines propositions rappellent la nécessité d'investir dans des mesures structurelles, telles celles qui préconisent de garantir davantage la qualité de l'emploi dans toutes ses dimensions (salaire, sécurité de travail...) ou la régulation du marché locatif, tandis que d'autres pointent l'importance de mesures précises, limitées mais essentielles, comme la levée des obstacles à l'insaisissabilité des montants protégés versés sur un compte bancaire à vue. Certaines propositions demandent un investissement budgétaire appréciable, telle que la réduction des inégalités entre communes en augmentant la part de l'intervention fédérale dans le revenu d'intégration. D'autres propositions n'entraînent qu'un faible coût, s'agissant, par exemple, de développer la sensibilité à l'inégalité sociale au cours de la formation des enseignants. Les propositions se déclinent également selon différents principes : de manière non exhaustive, elles recommandent de favoriser la participation des personnes pauvres aux processus d'accompagnements dans lesquels elles sont de gré ou de force engagées, elles rappellent l'exigence de solidarité notamment par le renforcement nécessaire de la sécurité sociale et le développement d'une fiscalité plus équitable à l'égard des personnes aux bas revenus et elles plaident pour davantage de cohérence par l'organisation plus transparente et plus efficace des conférences interministérielles.

La vie du rapport bisannuel du Service ne s'arrête pas avec sa publication. Eliane Deproost, Directrice adjointe du Centre a affirmé effectivement lors de la conférence de presse de ce 21 décembre : *« Ce rapport suscite des attentes très grandes. Le suivi des deux précédents rapports du Service ne s'est pas déroulé comme on pouvait l'espérer. Tous les gouvernements n'en ont pas débattu. Or, une réponse politique aux propositions et recommandations de ce rapport est indispensable »*. L'accord de coopération prévoit en effet une procédure de suivi de ces propositions par les différents gouvernements et parlements, de même que par leurs organes consultatifs (tels que le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Economie). Avec tous ses partenaires, le Service ne manquera pas d'y rester attentif. En effet, la pauvreté est toujours une réalité quotidienne de notre société. Une réalité qui doit être prise en considération par toutes les autorités compétentes en la matière.

Rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : « Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques » - 114p., téléchargeable sur le site [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be) et disponible auprès de l'Infoshop du SPF Chancellerie du Premier Ministre – 02/514.08.00.